

DELIBERATION PORTANT ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES USAGERS DE LA SECTION DISCIPLINAIRE
COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA
SEANCE DU 13 MAI 2019,

Vu le code de l'Education et notamment l'article R 712-15 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 décembre 2016 portant élection du président de l'université,
Mathias BERNARD ;

Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus du conseil académique, le 28 mars 2019 ;

Considérant les candidatures de :

- Madame Anna MENDEZ ;
- Monsieur Simon VIOT ;
- Monsieur Alexandre FRAGA ;
- Monsieur Félix GARNIER.

Considérant que ce collège est composé à parité d'hommes et de femmes ;

Considérant qu'en cas d'égalité, le membre le plus âgé est désigné ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

DECIDE

Article 4 – Collège 4

Sont élus, à la majorité des membres élus du conseil académique relevant du collège auquel ils appartiennent, les
membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Femmes

Titulaires : Anna MENDEZ

Hommes

Titulaires :

- Simon VIOT
- Félix GARNIER

Suppléant :

- Alexandre FRAGA

Résultats du vote :

Membres en exercice : 80

Membres étudiantes présentes et représentées : 7

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de voix Anna MENDEZ : 7

Membres étudiants présents et représentés : 7
Bulletins blancs : 6
Bulletins nuls : 0

Nombre de voix Alexandre FRAGA : 2
Nombre de voix Félix GARNIER : 4
Nombre de voix Simon VIOT : 2

Le Président,

Mathias BERNARD

Annexe : Procès-verbal de dépouillement du scrutin

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2019-05-13-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**RESULTATS DE L'ELECTION PARTIELLE DU 13 MAI 2019 DES MEMBRES USAGERS DE LA SECTION
DISCIPLINAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

I - ELECTION D'UNE REPRESENTANTE DES USAGERS TITULAIRES ET DES 3 REPRESENTANTES DES USAGERS SUPPLEANTES

Nombre de votants	Nombre de blancs	Nombre de nuls	Total à déduire	Bulletins valables
7	0	0	0	7

Candidates	Anna MENDEZ					
Nombre de voix	7					

CANDIDATE ELUE : ANNA MENDEZ

II - ELECTION DES 2 REPRESENTANTS USAGERS TITULAIRES ET DES 3 REPRESENTANTS USAGERS SUPPLEANTS

Nombre de votants	Nombre de blancs	Nombre de nuls	Total à déduire	Bulletins valables
7 × 2	6	0	6	8

Candidats	Alexandre FRAGA	Félix GARNIER	Simon VIOT			
Nombre de voix	2	4	2			

CANDIDATS ELUS : SIMON VIOT ET FELIX GARNIER : TITULAIRES - ALEXANDRE FRAGA : SUPPLEANT.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/05/2019

Les assesseurs :

Le président de l'université
Clermont Auvergne

Mathias BERNARD